RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE COLLEGE FRANÇOISE GIROUD ET LA VILLE DE VINCENNES POUR LE DEVELOPPEMENT D'ACTIONS PEDAGOGIQUES ET CULTURELLES DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION AUX MEDIAS ET A L'INFORMATION A DESTINATION DES ELEVES

DÉCISION N° DM-24-487

EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin ;

CONSIDERANT la projet d'Education aux Médias et à l'Information (EMI) piloté par la Médiathèque Cœur de Ville de la ville de Vincennes à destination des collégiens,

CONSIDÉRANT la proposition de partenariat entre le Collège Françoise Giroud représenté par Monsieur Emmanuel Constant, en sa qualité de chef d'établissement, dont le siège social est situé au 14 rue Leroyer – 94300 VINCENNES et la Ville de Vincennes pour le développement d'actions pédagogiques et culturelles avec la Médiathèque Cœur de Ville visant à sensibiliser les collégiens à l'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) durant l'année scolaire 2024-2025.

D É C I D E

DE SIGNER avec le Collège Françoise Giroud représenté par Monsieur Emmanuel Constant, en sa qualité de chef d'établissement, dont le siège social est situé au 14 rue Leroyer – 94300 VINCENNES, une convention de partenariat avec la Ville de Vincennes pour le développement d'actions pédagogiques et culturelles avec la Médiathèque Cœur de Ville visant à sensibiliser les collégiens à l'Education aux Médias et à l' Information (EMI) durant l'année scolaire 2024-2025.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241223-Imc1H12610H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/12/2024
Date de Publication : 23/12/2024